



## DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

### Partie réservée à l'Administration

MARIAGE DE : .....

DATE DE DEPOT DU DOSSIER : .....

LE MARIAGE EST DEFINITIVEMENT FIXE AU : .....

..... A : .....

## CONDITIONS GENERALES

### QUI PEUT SE MARIER ?

#### Majorité :

☞ Les futurs époux doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le procureur de la République.

#### Monogamie :

☞ Les futurs époux ne doivent pas être déjà mariés, que ce soit en France ou à l'étranger.

#### Attention !

☞ Une personne en instance de divorce ou simplement séparée de corps est considérée comme encore mariée. Par contre, il est possible d'être déjà engagé par un Pacs.

#### Absence de lien de parenté ou d'alliance :

☞ Un lien de parenté ou d'alliance trop proche est une cause d'empêchement du mariage.

#### Consentement :

☞ Chacun doit consentir au mariage, de façon libre et éclairée. Si l'un des futurs époux est sous tutelle ou sous curatelle, il doit obtenir l'accord du curateur, du juge des tutelles ou du conseil de famille. À défaut de consentement libre et éclairé, le mariage est déclaré nul sur demande d'un des époux ou du procureur de la République, dans un délai de 5 ans.

### OU PEUT-ON SE MARIER ?

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (via un parent) :

↳ **Commune domicile** : Le mariage peut être célébré dans la commune où l'un des futurs époux a son domicile.

↳ **Commune résidence** : Le mariage peut être célébré dans la commune où l'un des futurs époux a sa résidence établie par au moins un mois d'habitation continue.

↳ **Commune d'un parent** : Le mariage peut également être célébré dans la commune du domicile d'un des parents (père ou mère) des futurs époux. Il peut s'agir aussi de la résidence principale ou secondaire d'un des parents.

### DATE DU MARIAGE :

Le mariage ne peut pas être célébré avant le 10<sup>e</sup> jour depuis, et non compris, celui de la publication des bans. Par exemple, si les bans sont publiés le 4 décembre 2017, le mariage peut être célébré à partir du 14 décembre 2017. De plus, il doit être célébré dans l'année qui suit l'expiration de ce délai de 10 jours.

Le jour de la célébration du mariage est fixé en accord avec la mairie et les futurs époux, sous réserve que le dossier de mariage soit complet et actualisé.

Le point de départ du délai de validité de la copie intégrale de l'acte est apprécié au jour du dépôt du dossier du mariage, et non au jour de sa célébration. Toutefois, si avant la célébration du mariage, l'état civil d'un des futurs époux a été modifié, celui-ci doit remettre une copie de son acte mis à jour à l'officier de l'état civil chargé de célébrer le mariage.

---

## RENSEIGNEMENTS SUR LA CELEBRATION DU MARIAGE

---

### Partie réservée à l'Administration

**LA CEREMONIE DE MARIAGE EST CELEBREE PAR :**

- l'Officier d'Etat Civil : .....
- La (e) Secrétaire : .....

---

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

---

**Contrat de mariage (cochez la case correspondante) ?**                       Oui                       Non

- Nom du notaire : .....
- Adresse du notaire : .....

**Mariage religieux (cochez la case correspondante) ?**                       Oui                       Non

**Alliances (cochez la case correspondante) ?**                       Oui                       Non

**Enfants en commun (cochez la case correspondante) ?**                       Oui                       Non

Nom-Prénoms : ..... né(e) le .....  
à .....

Nom-Prénoms : ..... né(e) le .....  
à .....

Nom-Prénoms : ..... né(e) le .....  
à .....

Nom-Prénoms : ..... né(e) le .....  
à .....

Nom-Prénoms : ..... né(e) le .....  
à .....

**Veillez indiquer l'adresse future du domicile conjugal :**

.....  
.....

---

### INFORMATIONS TECHNIQUES

---

**Nombre de témoins :** .....

**Nombre de Participants (approximatif) :** .....

---

### AUTRES INDICATIONS

---

**Utilisation des halles :** .....

---

## RENSIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

---

*(Partie à ne remplir que pour ce qui concerne les futurs époux âgés de moins 18 ans)*

- |   |                              |                              |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - Le père du conjoint 1 consent-il au mariage ?   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - Le père du conjoint 1 sera-t-il présent ?       | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - La mère du conjoint 1 consent-elle au mariage ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - La mère du conjoint 1 sera-t-elle présente ?    | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - Le père du conjoint 2 consent-il au mariage ?   | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - Le père du conjoint 2 sera-t-il présent ?       | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - La mère du conjoint 2 consent-elle au mariage ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - La mère du conjoint 2 sera-t-elle présente ?    | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
- 

## LISTE DES TEMOINS

---

Les témoins doivent être au minimum deux, et au maximum quatre. Ils doivent avoir **plus de 18 ans** au jour de la célébration du mariage.

Ce document doit être complété et remis avec les copies des pièces d'identité des témoins (si la pièce d'identité ne fait pas apparaître le nom d'épouse, joindre une photocopie du livret de famille).

### 1<sup>er</sup> TEMOIN DU CONJOINT 1

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Nom marital : .....  
Date de naissance : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Téléphone : .....

### 1<sup>er</sup> TEMOIN DU CONJOINT 2

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Nom marital : .....  
Date de naissance : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Téléphone : .....

### 2<sup>ème</sup> TEMOIN DU CONJOINT 1

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Nom marital : .....  
Date de naissance : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Téléphone : .....

### 2<sup>ème</sup> TEMOIN DU CONJOINT 2

Nom : .....  
Prénoms : .....  
Nom marital : .....  
Date de naissance : .....  
Profession : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Téléphone : .....

---

## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

---

*A compléter par l'hébergeant, en cas d'hébergement chez un tiers.*

*Joindre une photocopie de la carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergeant.*

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Né (e) le ..... à .....

Atteste que Monsieur - Madame\* : .....

.....

né(e) le ..... à .....

Est domicilié(e) chez moi à l'adresse : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Depuis le : .....

Fait à ..... le .....

Signature

*\* Rayer la mention inutile*